

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
JORD.DAI. 5
MPPT.MFAE.2
PR.SGG. IO
HJL.IAA. 2
DGF.DB.CF.8
DI. 2
Gue CHAN. I
OUEME.I
ATLANTIQUE.I
S/P. POBE. I
AVRANKOU. I
ALLADA. I
HAUT.COMM. I
MDRC. I
PECHES. I
INTERESSES.3

VU la proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le Décret n°I44/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1°- M. WOWO Laurent, précédemment en service au Ministère du Développement Rural et de la Coopération, est nommé adjoint au Sous-Préfet de Pobé.

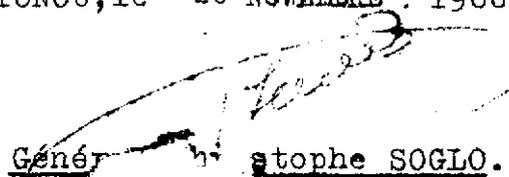
ARTICLE 2°- M. DAKPOGAN Louis, précédemment en service au Haut Commissariat au Plan et au Tourisme, est nommé adjoint au Sous-Préfet d'Avrankou.

ARTICLE 3°- M. AHOUISSOUSSI Edouard Placide, adjoint administratif principal de 3ème échelon, précédemment en service à la Direction des pêches à Cotonou, est nommé adjoint au Sous-Préfet d'Allada.

ARTICLE 4°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

COTONOU, le 26 NOVEMBRE 1966

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale,


Général Nicéphore SOGLO.

VU:

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques

Lt. Colonel Philippe AHO.

Nicéphore SOGLO.